10646 - La différence entre le waqf et la donation

question

Qu’est-ce que le waqf ? Quelle est la différence entre le waqf musulman et la donation (qui , selon le dictionnaire juridique de Farouqi, est constitué de fonds de garantie ou dépôts à conserver par un mandataire ou un gestionnaire et réservés à un usage exclusif) connue dans les pays occidentaux ? Dans quelle mesure les non musulmans peuvent-ils bénéficier du waqf ? Celui-ci peut il être intégré dans le système économique ou devenir un alternatif pouvant aider les pays musulmans à promouvoir leur croissance économique ? Selon vous quels sont les problèmes éventuels ou les obstacles dont il faudrait tenir compte au moment de l’établissement d’un waqf ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le waqf consiste à bloquer un capital de sorte à le mettre à l’abri de la vente, de la donation, de l’héritage et d’autres manipulations et contrats, afin que le revenu de son exploitation puisse être dépensé dans des œuvres de charité conformément à la volonté de l’initiateur du waqf.

S’agissant de la donation, il s’agit de remettre un bien à quelqu’un pour qu’il en devienne le propriétaire autorisé à le gérer librement.

L’idéal est qu’il profite aux œuvres de charité. Si des bourses sont offertes à des non musulmans dans l’espoir bien fondé d’obtenir leur conversion, il n’y a aucun mal à le faire. En effet, s’il est possible d’utiliser la zakate obligatoire pour attirer des gens (vers l’Islam) il doit être possible a fortiori d’utiliser le revenu des waqf à cette fin. Mais leur domaine d’utilisation prioritaire reste les projets de bienfaisance parce que leur utilité est réelle et non éventuelle.

Le waqf peut être employé pour donner une impulsion au système économique islamique pourvu que son revenu soit investi dans le cadre de contrats autorisés par le loi islamique parce que aptes

à assurer la croissance du revenu et d’utilité publique.

Les problèmes qui peuvent éventuellement se dresser devant le waqf proviennent des héritiers et des proches parents ou découlent de la répartition des bénéfices aux ayants droits.